

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU MARDI 28 MARS 2017

Le mardi 28 mars 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Sandrine RAMBAUD, Josiane COUILLEAUX, Aurore BIBRON, Carine MOREL et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Damien COUILLEAUX, René VAUGEOIS, Loïc JORRE et Daniel GERAULT.

Absents excusés : Miguel CAMUS qui donne son pouvoir de vote Christelle BEAUDOUIN.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **COMPTE ADMINISTRATIF 2016**
- II. **BUDGET PRIMITIF 2017**
- III. **TOITURE EGLISE**
- IV. **ENTRETIEN FACADE**
- V. **COTISATION AMF**
- VI. **COTISATION SITE COMMUNE**
- VII. **QUESTIONS DIVERSES**

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Dossier reporté à un prochain conseil suite à des documents arrivés tardivement.

II. BUDGET PRIMITIF 2017

Dossier reporté à un prochain conseil suite à des documents arrivés tardivement.

III. TOITURE EGLISE

Mr Launay Charpentier Couvreur présente un état des lieux de la toiture de l'église qui est en mauvais état et présente des risques si des actions ne sont pas menées sous quelques mois.

Ces travaux de réfection de toitures sont potentiellement subventionnables auprès du département et de la Région.

DELIBERATION: Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à faire des demandes de subventions pour pouvoir réaliser ces travaux.

IV. ENTRETIEN FACADE

Mickael Delahaye présente au conseil la façade avant du 14, rue des Tisserands (bâtiment de l'épicerie associative) qui s'avère très sale et qui ne donne pas une très belle image dans le centre bourg. Un devis de l'entreprise Chesneau spécialisée dans les méthodes de nettoyage écologique (haute pression vapeur) est présenté pour un montant de 280€ HT afin de nettoyer cette façade de 56m².

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Chesneau pour un montant global de 280€ HT.

V. COTISATION AMF 2017

Mickael Delahaye présente la cotisation de l'AMF 2017 d'un montant de 339,92€.

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la cotisation de l'AMF d'un montant de 339,92€.

VI. COTISATION SITE INTERNET COMMUNE

Mickael Delahaye présente la cotisation de renouvellement pour le site internet de la commune (AMF53) d'un montant de 200€.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la cotisation pour le site communal d'un montant de 200€.

VII .QUESTIONS DIVERSES

➤ Desiles Jérémy

Mickael Delahaye informe le conseil que le contrat avenir de Pierre Boulanger arrive à échéance le 1^{er} juin 2017. Celui-ci ne souhaite pas renouveler son contrat pour d'autres orientations.

Mr Desiles Jérémy est en formation espaces verts à la MFR de Saint Berthevin et effectue ses stages à Martigné sur Mayenne depuis 2 ans. Il souhaite accéder à un CAP paysagiste/espaces verts à Ernée pour la rentrée 2017/2018. Dans le cadre de cette formation, il souhaite réaliser son apprentissage dans notre commune.

Mickael Delahaye propose de prendre en stage Mr Desiles jusqu'en juin 2017 et ensuite de lui proposer un contrat d'apprentissage sur notre commune si l'ensemble des acteurs sont d'accord (élu, agent tuteur et apprenti).

➤ Mr Roger Pivette

Mickael Delahaye informe le conseil que Mr Pivette a reçu son agrément en qualité de garde particulier pour la commune. Il reste cependant à celui-ci de se présenter au tribunal pour prêter serment afin de clore cette procédure.

➤ Accessibilité : Commission accessibilité

Mickael Delahaye remet le rapport de diagnostic « accessibilité aux personnes à mobilité réduite » à Stéphane Manceau pour étude du dossier et mise en œuvre des actions qui restent à engager.

➤ Droit de préemption urbain : 6 rue de la Gare

DELIBERATION: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien sis 6 rue de la Gare.

➤ Matériel de sonorisation

L'association Aides et Initiatives soumet au conseil le rachat du matériel de sonorisation acheté il y a quelques mois.

Le conseil réfléchit sur l'utilité et la compatibilité de ce matériel pour la commune et prendra une décision ultérieurement.

➤ **Amende de police**

Chaque année l'État établit la dotation des amendes de police. Il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est réparti au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente.

Pour bénéficier d'une subvention au titre de cette enveloppe, M. Le Maire propose de déposer un dossier auprès du Conseil départemental, notamment pour le projet de sécurisation routière au niveau de l'aire de jeu.

DELIBERATION : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à déposer un dossier pour les amendes de police.

➤ **Salle de la mairie**

La salle de la mairie étant réservée le weekend du 10 juin 2017 pour les élections législatives, un administré demande s'il peut louer seulement la petite Salle des Lilas au prix de la salle de la Mairie.

DELIBERATION : Le conseil municipal ne valide pas, à la majorité avec une abstention, le fait de louer la salle des Lilas au prix de location de la petite salle de la Mairie au risque de créer un précédent qui remettrait en cause les tarifs appliqués.

➤ **Lettre d'un administré (nuisance visuelle d'une peinture sur bâtiment communal devant sa maison)**

1^{ère} délibération : conservation ou non de la dite peinture sur ce bâtiment qui gêne visuellement l'administré

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 4 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions, de supprimer cette peinture.

2nd délibération :

- 1^{ère} proposition : La personne fournit par ses propres moyens la peinture blanche et fait elle-même les travaux.
- 2^{ème} proposition : La commune fournit la peinture blanche et la personne fait elle-même les travaux
- 3^{ème} proposition : La commune fournit la peinture blanche et confie les travaux pour le chantier Argent de poche.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 5 voix pour et 6 abstentions, la 1^{ère} proposition.

(Détail des votes : 1^{ère} proposition : 5 voix, 2^{ème} proposition : 2 voix, 3^{ème} proposition : 2 voix et 6 abstentions).

➤ **Le Marché**

La fromagère qui était présente sur le marché de notre commune a prévenu Mickael Delahaye qu'elle ne viendra plus sur notre marché au vu du faible taux de fréquentation de celui-ci et des ventes qui en résultent.

➤ **Amicale Laïque**

Suite au dernier conseil d'école ou quelques parents ont évoqué le souhait que plus de sorties scolaires soient organisées, il a été évoqué le rôle/la participation de la municipalité. Les élus présents ont pris bonne note de cette remarque. Aussi, Mickael Delahaye propose de participer financièrement, par une subvention, à un projet (sortie pédagogique uniquement) de l'Amicale Laïque aux conditions suivantes ;

- 1/ Le projet de sortie devra avoir un caractère pédagogique et devra être présenté au préalable au conseil municipal pour validation.
- 2/ La commune participerait à hauteur de 1000€ maximum dans l'année sans toutefois que la participation communale soit supérieure à celle de l'Amicale Laïque. Par exemple, pour une sortie au coût global de 1500€, si les parents participent à hauteur de 500€, la commune accompagnera l'amicale à hauteur de 500€, soit la moitié du reste à charge. Dans le même cas si les parents ne sont pas sollicités, la participation serait de 750€ pour l'amicale et 750€ pour la commune.
- 3/ Le versement de la subvention sera effectué sur présentation des factures liées au projet
Une prochaine rencontre avec le Président de l'Amicale Laïque sera organisée pour détailler cette proposition.

DELIBERATION

Le conseil municipal valide, à la majorité avec 2 abstentions, ce dispositif d'aide conditionnel au profit de l'amicale et des enfants scolarisés.

Le conseil municipal valide, à la majorité avec 3 abstentions, le fait de participer financièrement sur présentation de la facture du projet.

➤ **Aides aux commerçants pour l'aménagement « accessibilité aux personnes à mobilité réduite » sur le domaine public communal**

Mickael Delahaye propose au conseil, de mettre un dispositif d'aides à nos commerçants locaux pour leurs travaux d'aménagement extérieurs de leurs locaux donnant sur le domaine public communal pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sous réserve de la légalité de ce dispositif. Cette aide serait de 30% du coût HT des travaux et plafonnée à 1000€. Cette aide ne serait accordée que pour un seul dossier par commerçant.

DELIBERATION :

Le conseil municipal valide, à la majorité avec 2 abstentions, la mise en place de ce dispositif si la légalité le permet.

Le conseil municipal valide, à la majorité avec 1 abstention, d'attribuer une aide à hauteur de 30% du coût HT des travaux et de la plafonner à 1 000€.

➤ **Calendrier des permanences élections**

Dimanche 23 avril 2017

Créneaux horaires	Conseillers municipaux présents	Absents
8h-11h	Mickael Delahaye Damien Couilleaux Denis Marchand.	Raymond Lelièvre Aurore Bibron Aline LEBRETON
11h-14h	Carine Morel Josiane Couilleaux Loïc Jorre	
14h-17h	Daniel Gérard Christelle Beaudouin Stéphane Manceau	
17h-20h	Josiane Couilleaux Sandrine Rambaud Daniel Gérard + pour dépouillement : Christelle Beaudouin, Loïc Jorre, Denis Marchand, Mickael Delahaye	

Dimanche 7 mai 2017

Créneaux horaires	Conseillers municipaux présents	Absents
8h-11h	Mickael Delahaye Carine Morel Aurore Bibron Raymond Lelièvre	Daniel Gérard Denis Marchand Damien Couilleaux
11h-14h	Josiane Couilleaux Stéphane Manceau Christelle Beaudouin	
14h-17h	Aline Lebreton Loïc Jorre René Vaugeois	
17h-20h	Sandrine Rambaud René Vaugeois Josiane Couilleaux + pour dépouillement : Mickael Delahaye, Christelle Beaudouin	

- **Prochaine réunion de conseil municipal** : jeudi 6 avril à 20h00 pour le vote des comptes administratifs, comptes de gestion et budgets

Il est 00h25 séance est levée.